



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	14

OBJET :

Création de postes
temporaires

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **17 DEC. 2021**

ID : 031-213102247-20211216-DEL_2021_06_04-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-06-04

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGU, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme RENAUD (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3.1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels tout au long de l'année pour faire face à des besoins réguliers liés à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour le service évènementiel du CHAL,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contres) :

- **Décide** la création des postes temporaires suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 :
 - o 1 poste de cuisinier à temps plein annualisé sur le grade d'agent de maîtrise
 - o 4 postes d'agents du service traiteur à temps complet annualisé sur le grade d'agent de maîtrise
 - o 8 postes d'agents polyvalents à temps complet sur le grade d'adjoint technique
 - o 1 poste d'éducateur sportif à temps partiel (3h hebdomadaires pendant la période scolaire) sur le grade d'opérateur des activités physiques et sportives
- **Décide** que la rémunération de ces postes sera calculée par référence à l'échelle du grade concerné,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires,
- **Prévoit et inscrit** les crédits correspondants au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>